

Mr. Finck - royale van der huyft
te Parijs

missive van gelden

Monneur mon frere,

Ce mot ne servira que pour faire tenir le ci-joint
de Mad. la fr. douairiere pour le comte d'Esp.
Mr. Rivet m'a dit qu'elle luy a commandé d'y
changer quelque mot. —

On se formalise ici qu'on s'ingere à Paris
es affaires de Bourgogne pour rendre non seulement
Metterand mais autres terres encores et d'admo,
des tout les domains de Bourgogne. Nouscrivons
à Mr. d'Arresta que pour les $\&\&$ il aye à
suivre les ordres du Procureur general Ketting.
Il semble qu'il y a eu divers desfeins sur leed.
 $\&\&$. Je les laiste faire. —

Als het proces tegen de Graaf van Bourgou
daardoor niet lyde, is de huyftes van Huygens
weaphelyk.

La Haye le Juin 1656.